

CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GADBIN Joël.

Date de convocation : 05 septembre 2018 de membres : en exercice : 15 présents : 14 pouvoir : 0
--

Présents : GADBIN Joël, LARDEUX Roselyne, CHEVREUL Elisabeth, RANGEARD Michaël, PETITGAS Cédric, JOUFFLINEAU Céline, MARAIS Gabriel, BRUNET Yvette, BRAULT Thierry, DERSOIR Emmanuel, GOYET Olivier, LEPAGE Thierry, PICHOT Edith, CLAUDE Gisèle
excusée : LE MERRE Carole
secrétaire de séance : RANGEARD Michaël

ORDRE DU JOUR :

rentrée scolaire, organisation des services, tarification, transports scolaires
bilan : accueil de loisirs de l'été, argent de poche
Budget : mise en place d'une régie, subventions
travaux : chaudière bois, voiries communales, local pétanque, accueil de loisirs,
Communes nouvelles perspectives
Questions diverses

Le compte rendu du conseil du 14 juin 2018 est lu et approuvé.

Délibération n° D2018.35

Chaufferie à bois déchiqueté et son réseau de chaleur : avenants

Des entreprises ont déposé de nouveaux avenants :

Lot N°2 Maçonnerie / Ets Joliveau

suppression des drains et d'un seuil de portail, moins-value de 1 277.50 € ht
Remplacé par une marche béton porte cuisine, et pose d'un delta ms sous mur, plus-value de 450 € ht,
avenant n° 2 présenté avec une moins-value globale de 827.50 € ht.
Le nouveau montant du marché, après avenant n° 2, s'élève à 43 512.61 € HT, soit 52 215.13 € ttc.

Lot N°3 Charpente / Ets Lutellier Charpente

dans le local classe : habillage du tuyau de chaufferie
Bâtiment chaufferie : habillage du coffret EDF en bardage bois et volige sur bord de toit.
Avenant n° 2 présenté avec une plus-value globale de 1 502.50 € ht.
Le nouveau montant du marché, après avenant n° 2, s'élève à 9 374.39 € ht, soit 11 249.27 € ttc.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

APROUVE les avenants ci-dessus présentés.

A INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2018, article 2313 opération 720.

AUTORISE le Maire à signer les avenants présentés par les entreprises JOLIVEAU et LUTELLIER charpente, pour un montant global de 675 € ht.

Demande de Fonds d'Urgence Voirie - Approbation du projet restructuration des voiries communales – année 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Le Maire rappelle que des crédits ont été ouverts au budget primitif 2018 pour des travaux de voirie communale.

Après avoir lancé une consultation auprès de trois entreprises, ce programme d'investissement a été attribué à l'entreprise EUROVIA, et s'élève à 18 142.50 € ht.

L'opération se caractérise par des « travaux de réalisation d'un revêtement bicouche et de renforcement des voiries communales. »

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 18 142.50 € s'articule comme suit :

Lotissements : réalisation d'un revêtement bicouche automatique ponctuel pour la réparation des voiries,
VC 301 Sancé : réalisation d'un revêtement bicouche pleine largeur de voirie pour la restauration de la couche de roulement,
Réalisation d'un déflachage ponctuel et d'un revêtement bicouche pleine largeur de voirie pour la restauration de la couche de roulement
Rue du cimetière : renforcement et stabilisation pour l'accès des véhicules lourds
VC 304 Chemin communal des Epinettes : réalisation d'un revêtement bicouche pleine largeur de voirie et reprise des accotements,
VC 102 route de Fromentières : rechargement des accotements.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie (FUV).

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de COUDRAY va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV., à hauteur de 9 071.25 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	9 071.25 €
Commune de COUDRAY	9 071.25 €
Total	18 142.50 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération " travaux de réalisation d'un revêtement bicouche et de renforcement des voiries communales ", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 18 142.50 € ht ;
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 071.25 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;
- l'autoriser à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

APPROUVE l'opération telle que décrite ci-dessus pour un montant de l'investissement s'élevant à la somme de 18 142.50 € ht ;

STATUE favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

AUTORISE le Maire à solliciter :

- auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 071.25 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;
- toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;

DONNE tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Délibération n° D2018.37

tarifs périscolaire pour les enfants transportés par le Conseil Régional

Le Conseil Départemental a mis en place depuis septembre 2016 un transport scolaire par mini bus pour les enfants de DAON scolarisés à l'école publique de COUDRAY, gratuitement pour les familles. Auparavant le conseil départemental indemnisait chaque famille.

Le service des transports scolaires du Conseil Régional (transfert de la compétence en janvier 2017) a informé le maire qu'à compter du 3 septembre : 10 enfants utiliseront ce moyen de transport (soit 6 familles). Ce qui nécessitera deux tours matin et soir (le véhicule dispose de 8 places pour les enfants et 1 place pour le chauffeur) :

- matin :
 - premier tour : arrivée en accueil périscolaire entre 8h25 -8h30 : soumis à participation financière
 - deuxième tour : arrivée à l'école à 8h50
- soir :
 - premier tour : part vers 16h05
 - deuxième tour : part vers 16h20-16h25 : soumis à participation financière

Les enfants qui arrivent par le premier taxi le matin sont pris dans le premier taxi le soir, pour une équité de temps et de participation financière à l'accueil périscolaire.

Le problème est que les TAP sont positionnés de 16h à 17h, et qu'il n'y a aucun agent pour le temps de surveillance des élèves entre le premier et le deuxième tour : souci de responsabilité. Il n'est pas possible d'intégrer ces enfants dans le groupe des TAP, en raison de la courte durée et de lieux différents chaque soir.

Le mercredi midi, un seul tour est nécessaire, car il aurait également fallu envisager une surveillance.

Le conseil doit donc délibérer sur un tarif spécifique d'accueil périscolaire pour accueillir ces enfants, dont le transport scolaire est organisé par le Conseil Régional. Ce qui implique de mettre du personnel pour le temps de surveillance de 16h à 16h25, réservé uniquement aux enfants qui utilisent ce moyen de transport.

Vu la délibération n° D2018.31 du 14 juin 2018,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

DECIDE de fixer un :

tarif enfant transporté à 1.91 €/enfant/jour transporté matin ou soir.

Délibération n° D2018.38

livre « COUDRAY, Village en Haut Anjou »

Monsieur Jean-Paul BONSERGENT, responsable bénévole de la bibliothèque de Coudray et passionné sur l'histoire de Coudray, relate sur le site internet de COUDRAY des faits historiques qui ont marqué la vie du village, d'après des témoignages recueillis, ou suite à de nombreux échanges avec des Coudréens, l'historique du Label 4 fleurs, véritable étendard communal, et évoque quelques personnages emblématiques.

Le Maire a proposé à Monsieur BONSERGENT de consigner dans un livre l'ensemble de ses recherches sur l'histoire de la commune pour valoriser tout ce travail et permettre aux habitants de mieux connaître les évolutions et l'histoire du village, pour se souvenir et ne pas oublier.

Le Maire propose au conseil

- la publication de 500 exemplaires de ce livre, financé par la commune.
- sa mise en vente auprès du secrétariat de mairie, des commerces Coudréens et des librairies du pays de Château Gontier pour le prix de 10€.

Un appel d'offres pour l'impression de ce livre a été lancé. Quatre imprimeries ont présenté une offre.

La commission propose de retenir l'offre de l'imprimerie la Fresnoise, mieux disante, pour un montant de 1 553 € ht.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de produire 500 exemplaires du livre « Coudray, Village en Haut Anjou » écrit par Monsieur Jean-Paul BONSERGENT,

CONFIE l'impression de ce livre à l'imprimerie la FRESNOISE pour un coût de 1 553 € ht.

DECIDE de vendre ce livre au prix de 10 €,

CONFIE également une partie de la vente de ce livre aux librairies locales (MLIRE, AZEDIS, etc ...) qui impose un prix de cession,

OFFRIRA ce livre à des occasions spécifiques (par exemple mariage, inauguration, etc ...),

CHARGE le Maire de prendre un avenant à la régie de recettes 1701 pour y inclure la vente de ce livre.

Délibération n° D2018.39

remplacement des menuiseries de l'accueil périscolaire et foyer des jeunes – sollicitation d'une prime Economies d'Energies dans les TEPCV au titre du dispositif Certificats d'Economies d'Energie dans les Territoires à énergie positive (CEE/TEPCV)

Lors de l'étude de la construction d'une chaudière bois déchiqueté et son réseau de chaleur, le conseil municipal a constaté la vétusté des fenêtres du bâtiment « accueil périscolaire et foyer des jeunes » (elles sont d'origine de la construction année 1976). Ce nouveau mode de chauffage sera mis en service à compter du 15 octobre 2018.

Afin d'avoir le meilleur rendement sur la chaufferie bio masse et de pallier aux importantes déperditions de chaleur, le conseil a décidé de procéder aux changements des portes et fenêtres du bâtiment « accueil périscolaire et foyer des jeunes ».

Une consultation a été lancée le 2 juillet avec une remise des offres pour le mercredi 25 juillet. Quatre entreprises sont consultées, deux entreprises ont présenté une offre.

Après l'ouverture des plis, les deux offres sont techniquement identiques. La commission a retenu l'entreprise MEIGNAN Yves de Château Gontier pour un montant hors taxes de 31 824.14 €, soit 38 188.96 € ttc.

La municipalité serait éligible à une prime Economies d'Energies au titre des travaux d'économie d'énergie – programme « économies d'énergie dans les TEPCV », à condition que les travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2018.

Vu la délibération n° 2017-19 en date du 31 mars 2017 décidant de lancer une maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur,

Vu la délibération n° 2017-22 en date du 19 mai 2017 désignant le bureau d'études AKAJOULE pour la réalisation de l'étude de projet,

Vu l'avant-projet détaillé présenté,

Vu la délibération n°2017-66 décidant la réalisation d'un réseau chaleur bois énergie qui alimentera cinq bâtiments communaux, dont l'accueil périscolaire,

Vu la délibération n°2018.13 en date du 06 avril 2018 attribuant les marchés aux entreprise pour la construction d'une chaudière bois déchiqueté avec un réseau de chaleur,

Par délibération n° D2018.18 en date du 15 mai 2018, le conseil municipal a décidé de changer les fenêtres et portes de la bibliothèque et accepté le devis présenté par l'entreprise Meignan Yves (Château-Gontier).

Considérant l'analyse des offres,

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE de remplacer les menuiseries bois par des menuiseries PVC du bâtiment « accueil périscolaire et foyer des jeunes ».

ACCPETE le devis présentés par l'entreprise MEIGNAN Yves (Château-Gontier), lot menuiserie/plâtrerie, pour un montant hors taxes de 31 824.14 €, soit 38 188.96 € ttc.

A INSCRIT au budget primitif la somme de 56 000 € TTC.

SOLLICITE une aide financière au titre des travaux d'économie d'énergie – programme « économies d'énergie dans les TEPCV » pour le remplacement des fenêtres et portes de l'accueil périscolaire.

S'ENGAGE à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2018.

FINANCERA cette opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
entreprise MEIGNAN	31 824,14 €	travaux d'économie d'énergie – programme « économies d'énergie dans les TEPCV »	24 480.11 €
		autofinancement	7 344,03 €
TOTAL HT	31 824,14 €	TOTAL	31 824,14 €

APPROUVE le règlement de la dite subvention,

AUTORISE le Maire, en cas d'empêchement de ce dernier à l'un des adjoints,

- à signer les devis.
- à déposer une demande préalable de travaux,
- à effectuer toutes démarches afférentes au présent dossier,
- à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.
- à percevoir pour le compte de la collectivité toutes les subventions accordées par les différents partenaires.